



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL**

portant prorogation

**Bretelle de sortie de la ROUTE DÉPARTEMENTALE (RD) 136 pour accéder à la RD 939
au territoire de la commune de HESDIN-LA-FORET**

Interruption temporaire de la Circulation

Travaux hors agglomération

REPLACEMENT DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ

du 8 février 2025 au 31 mars 2025

Le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'Instruction Interministérielle du 24 novembre 1967 relative à la Signalisation des routes modifiée par des arrêtés subséquents,

Vu l'arrêté n°MT24779AT, en date du 4 décembre 2024, de Monsieur le Président du Conseil Départemental, portant sur l'interdiction de la circulation sur la BR 939G 136 P2, bretelle de sortie de la RD 136 pour accéder à la RD 939, hors agglomération, au territoire de la commune de HESDIN-LA-FORET, pour permettre l'exécution des travaux de REMPLACEMENT DES GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ, 2 jours pendant la période du 5 décembre 2024 au 7 février 2025,

Considérant l'avis des Maires des communes de HESDIN-LA-FORET, CAPELLE-LES-HESDIN et MOURIEZ,

******* ARRETE**

ARTICLE 1 : Les prescriptions de l'arrêté n°MT24779AT, en date du 4 décembre 2024, réglementant la circulation sur la BR 939G 136 P2, bretelle de sortie de la RD 136 pour accéder à la RD 939, sont prorogées jusqu'au 31 mars 2025.

ARTICLE 2 : Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par : les RD 136 et 134 aux territoires des communes de HESDIN-LA-FORET, CAPELLE-LES-HESDIN et MOURIEZ.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 :

- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

Le 23 janvier 2025

A blue ink signature, appearing to be 'S. Delplanque', written in a cursive style.

Signé électroniquement par
Stéphane DELPLANQUE
ADJOINT AU RESPONSABLE URM